

106520 - Présenter ses condoléances à la famille d'un non musulman

La question

Comment juger la présentation de condoléances à la famille d'un non musulman qu'elle soit elle-même musulmane ou pas ?

La réponse détaillée

Quand la famille est musulmane, il n'y a aucun inconvénient à lui présenter des condoléances parce qu'elle est éprouvée et mérite consolation. Si elle n'est pas musulmane, on doit tenir compte de l'intérêt de la démarche. Si elle est susceptible de raffermir les liens et de rendre les non musulmans plus aimables envers les musulmans, il n'y a aucun inconvénient à l'entreprendre. Si elle n'a aucune utilité, cela ne sert à rien. » Signé par son éminence Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) Réponse aux questions des communautés immigrées (1/14,15)